

Croissy sur seine, le 18 novembre 2024

**Objet: Demande d'aménagements épreuves DNB**

Cher-es parents,

Votre enfant passera les épreuves du Diplôme national du Brevet en juin 2025.

Si votre enfant rencontre des difficultés attestées médicalement, vous avez la possibilité de solliciter un aménagement d'épreuves pour cet examen, selon les conditions suivantes :

**1) Votre enfant bénéficie déjà d'un PAI, PAP ou PPS** pour lequel un avis a été rendu par un médecin de l'Education Nationale désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées :

→ **Vous devez remplir la demande simplifiée** (document en pièce jointe).

**2) Votre enfant ne bénéficie pas d'un PAI, PAP ou PPS**, ou vous souhaitez des aménagements complémentaires à ceux prévus, ou vous souhaitez bénéficier de plus d'un 1/3 temps, ou votre enfant a connu une aggravation de son cas :

→ **Vous devez remplir le formulaire de « procédure complète »** (document en pièce jointe), accompagné des documents médicaux nécessaires sous pli confidentiel (se référer à la procédure départementale pour connaître précisément les documents à fournir en fonction du handicap).

Ces documents doivent parvenir à Mme Dahmene, secrétariat des élèves, le plus tôt possible, au plus tard **avant le mercredi 11 décembre**. Vous pouvez la contacter pour tout renseignement complémentaire.

E. Pourtet, Principale adjointe

